

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
04.04.2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la Présidence de Mr Alain BEAUFORT, Maire.

Étaient présents : M. BEAUFORT Maire, M. SAUVAGE et Mme ROZEC, Adjoints,
Mesdames HARDOIN, LEGAY, RENAUD, ROBLIN, TUERO et Messieurs BUREL, DURAND, HOUE,
PHILIPPE et TALFUMIER

Absents excusés : A. GEORGE représenté par N. ROBLIN,
A. NAVARRE représentée par C. LEGAY

Secrétaire de séance : P. BUREL

Convocation du : 27.03.2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
Observation sur les nouveaux statuts de la CC2M concernant la compétence « développement économique ».
Le libellé est imposé par la Préfecture,

- **Vote et arrête** les résultats définitifs des comptes de gestion et administratifs 2017 :

Principal	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 322 483,96 €
	Résultat de clôture d'investissement	- 92 969,81 €
	Restes à réaliser dépenses	- 77 057,26 €
	Restes à réaliser recettes	+ 65 972,00 €
	Résultat définitif investissement	- 104 055,07 €
	Report en fonctionnement au 002	+ 218 428,89 €
	Report en investissement au 1068	+ 104 055,07 €
Assainissement	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 287 308,95 €
	Résultat de clôture d'investissement	+ 248 784,68 €
	Restes à réaliser dépenses	- 25 842,00 €
	Report en fonctionnement au 002	+ 287 308,95 €
	Report en investissement au 001	+ 248 784,68 €

- **Vote** le maintien des taux d'imposition des impôts locaux pour 2018 à savoir :

- T.H. 7,66 % - T.H.B. 16,67 % - T.F.N.B. 34,49 %

- **Adopte** les budgets 2018 :

○ Principal :	fonctionnement recettes / dépenses	1 014 290,89 €
	investissement recettes / dépenses	563 122,89 €
	Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 0	
○ Assainissement :	fonctionnement recettes / dépenses	514 728,33 €
	investissement recettes / dépenses	1 895 057,12 €
	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	

- **Décide** d'élargir aux démarches d'urbanisme, l'adhésion au groupement de commandes pour l'éclairage public par le SDESM,
- **Approuve** la modification des statuts du SDESM,
- **Accepte** la convention déléguant l'instruction et la facturation des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol par la CC2M,
- **Accepte** la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un emprunt de 600 000 € sur 40 ans, au taux du livret A majoré de 0.75% pour les travaux d'assainissement collectif au hameau du Montcel, (Observations de 2 conseillers municipaux sur la variabilité du taux compte-tenu de la durée de l'emprunt)
- **Propose**, suite aux contraintes liées aux politiques de l'Eau, la cession du terrain pour le projet « Clos Vannetin » à hauteur de 250 000 € et **dit que** le renforcement EDF sera remboursé au lotisseur.
- **Décide** de relever l'indemnité au bénéfice de la commune pour l'usage de la licence IV à 15 €, suite au montant minimum par transaction imposé par la Préfecture.

Le Maire informe :

- Que l'appel d'offre pour l'assainissement collectif, au hameau du Montcel, est lancé,
- De l'avancement du PLU, qui doit être approuvé cet été,
- Que, suite à une réunion avec les responsables de l'activité quads de l'aérosphalte, une proposition des conditions d'utilisation d'une partie des chemins communaux est attendue (circuits, fréquence, respect et entretien),
- De la procédure relancée par un administré, qui a bénéficié des aides de réhabilitation de son assainissement non collectif, pour des dégradations faites par l'entreprise au moment des travaux, et mettant en cause la commune.
- Qu'à l'occasion du centenaire de l'Armistice, une conférence sera donnée le 9 novembre sur le thème : artisanat dans les tranchées.

Mr TALFUMIER, Vice-Président CC2M indique que des réunions sont programmées avec les communautés de communes voisines pour l'étude en vue de l'élargissement du territoire.

Mr BUREL, conseiller municipal, demande d'étudier les conditions de participation par la commune à la fête de la musique.

La séance est levée à 21h30.

Pour copie Conforme
Fait à Choisy en Brie le 9 avril 2018
Alain BEAUFORT, Maire

